

Commune de BENFELD
Plan local d'urbanisme
Modification simplifiée 1
Mise à disposition du public

Objet :

- ✓ suppression de l'emplacement réservé n°4 ;
- ✓ ajout de règles relatives aux clôtures (en zone UA, UB et UE) ;
- ✓ modification de l'article 6 IAUH
- ✓ suppression de la zone de protection du puits de forage N°1 abrogé par arrêté préfectoral.

Pour ce faire la commune engage une procédure de modification simplifiée n°1 du plan local d'urbanisme.

Le dossier de modification simplifiée sera tenu à la disposition du public **du mercredi 11 octobre 2017 au lundi 13 novembre 2017 inclus** aux jours et heures habituels d'ouverture :

- ✓ du lundi au vendredi de 9h00 à 11h30 et de 15h00 à 18h00

Pendant toute la durée de la **mise à disposition du public** du dossier de modification simplifiée, chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner ses observations sur le registre déposé en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les observations pourront aussi être adressées par écrit à Monsieur le Maire par voie postale ou électronique à l'adresse suivante : mairie@ville-de-benfeld.fr

Le dossier de modification simplifiée sera également consultable sur le site internet de la commune, à l'adresse suivante : www.benfeld.fr